

Repères

Le bénéfice du doute

Le Canada, qui préside pour huit mois encore le Comité anti-apartheid du Commonwealth, s'en est tiré sans blâme de la réunion de Harare mais il s'est engagé, en retour, à resserrer sa pratique des sanctions, dont l'efficacité comme voie pacifique vers la démocratie et unique solution de remplacement à un bain de sang en Afrique du Sud a été réaffirmée avec force.

Le communiqué final reste muet sur la hausse de 50 p. cent du commerce entre le Canada et l'Afrique du Sud en 1988 ainsi que sur une présumée affaire de vente d'armes à ce pays impliquant des Canadiens. Mais le fait que ces questions aient été évoquées témoigne, comme le soulignait au CBC-journal l'ex-ambassadeur à l'ONU Stephen Lewis, de l'exaspération des Africains face à la « trahison » de leur partenaire canadien.

L'entourage du ministre Joe Clark a cherché à tempérer l'impact des statistiques en plaçant la variation des prix et le transit de marchandises par l'Afrique du Sud vers d'autres destinations. Mais Alfred Nzo, du Congrès national africain (ANC interdit), a affirmé carrément devant le comité que ces chiffres faisaient de la position anti-apartheid du Canada « un non-sens ».

« Le commerce canado-sudafricain est infime et sa suppression n'aurait aucun effet sur l'apartheid », disent des apologistes. L'ANC répond que le Canada, qui ne dépend donc pas de l'Afrique du Sud, peut le supprimer complètement. Mais à la même émission du Journal, mardi, Clark affirmait que, comme les relations diplomatiques, le commerce doit continuer avec l'Afrique du Sud car « c'est aussi un moyen de pression ».

L'agacement des États « de la ligne de front », sensibles pourtant à l'engagement croissant du Canada envers leur sécurité et leur développement, éclatait par ailleurs avec la petite phrase du ministre zimbabwéen Nathan Shamuyarira au Globe and Mail concernant « l'envoi d'armes et de matériel par des firmes canadiennes vers l'Afrique du Sud via des pays tiers ».

Le premier ministre Brian Mulroney a riposté que, si tel est le cas, il y mettra fin rapidement. Shamuyarira a atténué le coup, en disant avoir été « mal cité ». Mais il relançait hier la controverse en affirmant que le comité « a examiné toute la question des ventes d'armes, sans pointer du doigt le Canada ». Pour la Campagne contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'apartheid, « des armes de fabrication canadienne ne sont pas livrées à l'Afrique du Sud » — ce qui laisse la filière des pays tiers ouverte à l'agressivité d'entrepreneurs canadiens.

Le prêt de \$600 millions (can.) de la Banque de Nouvelle-Écosse à la MINORCO, filiale luxembourgeoise du géant sud-africain Anglo-American, pour qu'elle acquiert une société minière britannique, occupe par contre un paragraphe du communiqué final. Mais, là encore, le comité laisse au Canada le bénéfice du doute, tout en appelant à respecter et la lettre et l'esprit de l'embargo de 1986 sur les prêts à l'Afrique du Sud.

Car le message de Harare, c'est que les sanctions anti-apartheid, même incomplètes et largement volontaires, sont un processus cumulatif, et elles marchent: retrait sud-africain d'Angola et de Namibie, commutation de peine pour les Six de Sharpeville, adoucissement de détention pour Mandela, division du Parti national mise à nu avec l'élection du nouveau chef F. W. de Klerk. Il faut les resserrer dans tous les domaines, tout en renforçant les États de première ligne et l'opposition légale à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Et le Canada y a souscrit.

JOONEED KHAN

Un colon israélien parmi les cinq nouvelles victimes de l'intifada

d'après Reuter, AFP et AP JERUSALEM

Le soulèvement palestinien dans les territoires occupés a connu hier sa journée la plus meurtrière depuis deux mois, avec la mort de quatre Palestiniens tombés sous les balles de l'armée israélienne et celle d'un colon juif qui a péri carbonisé après le jet d'un cocktail molotov contre sa voiture.

Intervenant au lendemain de la publication d'un rapport très sévère du département d'État sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés, ces violences ont coïncidé également avec le développement d'une polémique en Israël sur l'utilisation d'armes à feu pour réprimer l'intifada.

En outre, les pays arabes ont demandé hier une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU pour examiner la situation dans les territoires occupés par Israël. Le Conseil, indique-t-on dans les milieux diplomatiques, pourrait entamer ses travaux demain.

Le colon tué, quinzième victime israélienne d'un soulèvement qui a également coûté la vie à au moins 387 Palestiniens depuis décembre 1987, a été attaqué par des Palestiniens près de la colonie de peuplement d'Alfe Menashe (nord de la Cisjordanie).

Des renforts militaires rapidement dépêchés ont mis en place des barrages et se sont lancés à la poursuite des assaillants. En soirée, des colons en colère ont manifesté devant la présidence du Conseil à Jérusalem contre la « faiblesse » de la politique du gouvernement dans les territoires occupés.

Auparavant, la police militaire avait abattu un détenu arabe et en avait blessé 19 autres lors d'émeutes provoquées par une réduction des visites des familles à la prison de Megiddo (nord d'Israël), a-t-on appris de source militaire. Cette mesure avait été décidée après que des visiteurs eurent tenté de dé-

ployer le drapeau palestinien interdit dans l'établissement.

Pendant que les prisonniers, tous détenus pour activités anti-Israéliennes, se heurtaient aux gardes dans l'enceinte de la prison, des parents rassemblés à l'extérieur de l'établissement affrontaient les gardes-frontières. De source militaire, on a fait état d'au moins 200 interpellations et cinq blessés.

Deux jeunes Palestiniens ont par ailleurs été abattus lors de heurts avec l'armée à Kabatiya et Silath al Harthiya. En outre, un Palestinien du camp de réfugiés de Rafah (bande de Gaza) a succombé à l'hôpital de Tel Aviv à des blessures reçues la veille.

Sur le plan politique, l'ancien chef d'état-major Rafael Eitan, aujourd'hui député du parti d'extrême droite Tzomet, a jeté un pavé dans la mare en se disant d'accord avec les conclusions d'un rapport du département d'État américain, qui accusait Israël d'une « augmentation importante des violations des droits de l'homme » dans les territoires occupés.

Interrogé par la radio nationale, Eitan, 60 ans, a contredit le ministre de la Défense Yitzhak Rabin, pour qui l'armée n'a recours aux armes à feu qu'en cas de légitime défense.

Le général Eitan, qui était chef d'état-major au moment de l'invasion israélienne du Liban, en 1985, a estimé que les soldats se trouvaient rarement dans cette situation face à des Palestiniens non armés.

« Je crois que le bain de sang était inutile. Depuis le début des troubles, je dis que nous devrions avoir recours à d'autres mesures qui ne nécessitent pas le déploiement de toute l'armée, qui ne nous contraignent pas à ouvrir le feu, qui ne conduisent pas à un conflit ».

Le ministère des Affaires étrangères avait estimé que ce rapport américain ne tient pas compte du « contexte global » dans lequel l'armée est contrainte d'agir, « face aux provocations perpétuelles ».

Le Canada s'engage à resserrer l'application de ses restrictions envers l'Afrique du Sud

La rencontre de Harare réaffirme l'efficacité des sanctions

d'après Reuter, AFP, AP, UPI et La Presse HARARE

Le Comité ministériel du Commonwealth sur l'Afrique australe (CMCAA) a conclu hier ses travaux à Harare, au Zimbabwe, en réaffirmant l'efficacité des sanctions comme voie pacifique vers la démocratie en Afrique du Sud et accusé le régime raciste de ce pays de déstabiliser sciemment ses voisins dans le but de renforcer le système de l'apartheid à l'intérieur.

Un rapport préparé par les chercheurs David Martin et Phyllis Johnson et adopté par le CMCAA établit que, depuis 1980, la déstabilisation menée par le régime de Pretoria avait coûté aux États de la « ligne de front » plus d'un million de tués, plusieurs millions de blessés et de réfugiés, et quelque \$35 milliards de dommages économiques.

En Afrique du Sud, où le nombre de détenus sans procès en grève de la faim atteignait 300, le nouveau chef du Parti national au pouvoir, Frederick de Klerk, suscitait des murmures au Parlement du Cap en prononçant un premier discours au ton réformiste, affirmant que « la domination blanche doit disparaître ».

Le CMCAA, qui prévoit le resserrage des pressions dans tous les domaines contre l'Afrique du Sud et la multiplication des appuis à l'opposition à l'intérieur du pays, invite Pretoria à accepter « le principe d'un règlement négocié » formulé par le Comité des Sages du Commonwealth en 1986. Dans ce contexte, le refus du « concept idéologique de groupe » signifie hier par de Klerk suscitait de l'intérêt car la notion de « groupe », opposée à celle de l'individu, est la base même de l'apartheid.

Mutisme sur le rôle du Canada

Le communiqué final du CMCAA ne fait nulle mention de la hausse de 50 p. cent des échanges commerciaux entre l'Afrique du Sud et le Canada en 1988 ni de la controverse feutrée autour d'un présumé cas de vente d'armes à l'Afrique du Sud impliquant une firme canadienne, mais il s'attarde sur le prêt de \$600 millions (canadiens) consenti par la Banque de Nouvelle-Écosse à la société MINORCO, filiale luxembourgeoise du géant sud-africain Anglo-American.

« Le comité a noté que ce prêt (qui a financé l'achat de la société minière britannique Consolidated Goldfields par MINORCO) pouvait échapper aux termes stricts de l'embargo sur les prêts



Joe Clark et Shridath Ramphel, secrétaire général du Commonwealth, lors de la conférence de presse qui a clôturé la rencontre de Harare.

décidé en 1986 par le Commonwealth (moins la Grande-Bretagne), dit le communiqué, qui ajoute toutefois que le CMCAA redéfinira cet embargo afin d'en renforcer l'esprit et invite entre-temps les pays membres à en respecter « la lettre et l'esprit ».

Intervenant à nouveau hier à sa façon, le ministre sud-africain des Affaires étrangères Pik Botha prenait le contrepied de la position de son nouveau leader en accusant le ministre canadien Joe Clark, qui préside le CMCAA, d'être « coupé des réalités en poursuivant les sanctions contre l'Afrique du Sud ».

La veille, Pik Botha avait rendu public une lettre qu'il avait adressée à Clark avant le départ de celui-ci d'Ottawa et dans laquelle il maintenait que loin de déstabiliser ses voisins, l'Afrique du Sud « contribuait au développement de la région ». Au Cap, Botha ajoutait que l'Afrique du Sud était prête à conclure avec le Mo-

zambique un traité de paix analogue à celui qu'elle vient de signer avec l'Angola.

Clark a répliqué hier que « les sanctions sont pertinentes » et qu'il existe « un lien entre les sanctions et des développements positifs dans la région », comme le traité de paix de l'Afrique du Sud avec l'Angola et la décision de Pretoria de se retirer de la Namibie et d'en permettre l'accès à l'indépendance.

De son côté, le communiqué qualifie de « face extérieure de l'apartheid » la politique sud-africaine de déstabilisation, relève que Pretoria « persiste à déstabiliser ses voisins en dépit de ses démentis et en dépit de la conclusion des accords avec l'Angola », note que le régime « a intensifié la répression à l'intérieur » avec état d'urgence, censure, arrestations et « utilisation du système judiciaire pour supprimer toute opposition légitime et non violente ».

La grève des mineurs menace la table ronde

d'après Reuter et AFP VARSOVIE

Le gouvernement polonais a averti, hier, que la grève qui se poursuit depuis lundi dans la mine de lignite de Belchatow risquait de compromettre toute chance d'accord avec Solidarité à la table ronde pouvoir/opposition.

Le porte-parole du gouvernement, Jerzy Urban, a déclaré que cette grève, qui menace de paralyser l'activité de la plus grande centrale thermique du pays, rappelait les méthodes de « confrontation » qui étaient celles de Solidarité en 1980-81.

« Aucun accord n'est possible sous la pression de la grève », a déclaré Urban, rappelant que « les partenaires de la table ronde ont affirmé qu'ils recherchaient l'entente et renonceraient aux méthodes de confrontation ».

Il a accusé Alojzy Pietrzyk, l'un des deux émissaires envoyés par Lech Walesa, d'avoir invité les grévistes à « tenir ferme » contre la

direction et d'avoir dit être prêt à déclencher des débrayages dans vingt mines de Haute Silésie. « Mes paroles ont été déformées », a déclaré en soirée M. Pietrzyk.

Le mouvement de contestation s'est encore durci hier et presque toute l'activité de la mine est paralysée. Les grévistes, au nombre de 8.000 — sur un effectif total de 12 000 personnes — réclament notamment une hausse salariale mensuelle de 30 000 zlotys (\$60 US), alors que le salaire moyen en Pologne est de l'ordre de 70 000 zlotys (\$140 US).

La direction de la mine a proposé une augmentation de 17 000 zlotys (\$34 US), qui a été jusqu'à présent rejetée par les ouvriers. Le comité de grève a souligné que le conflit en cours était exclusivement « salarial », qu'il n'avait aucun « caractère politique » et qu'il ne visait pas à « perturber le déroulement de la table ronde ».

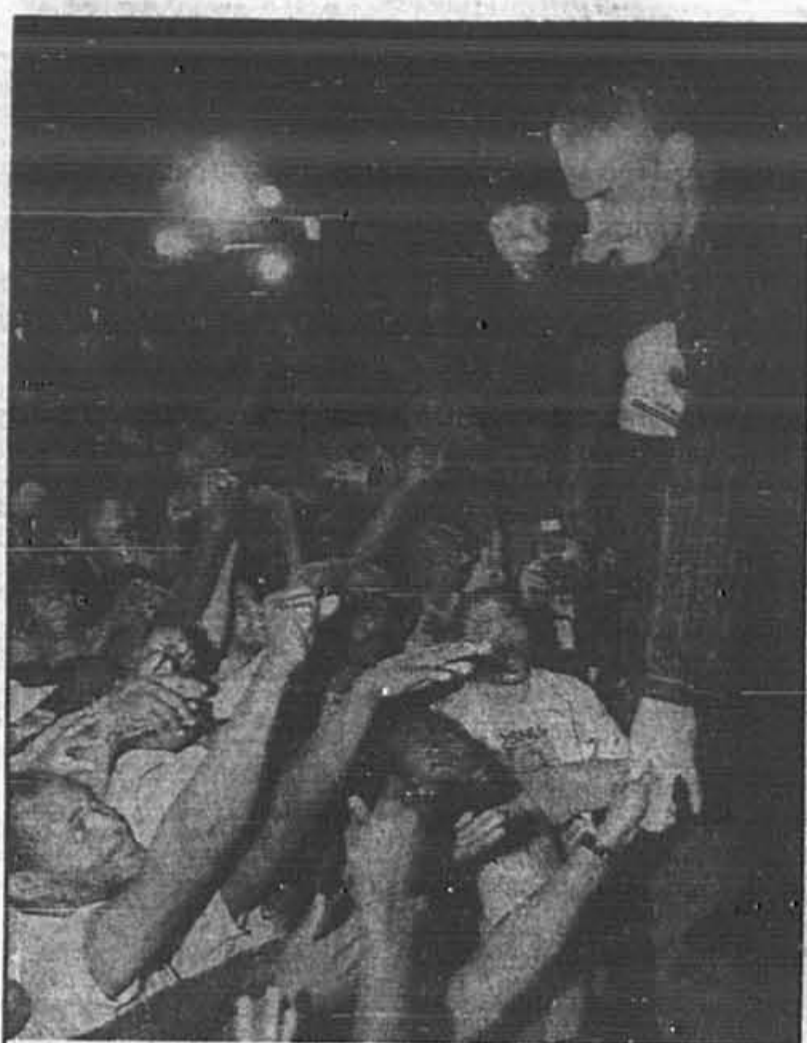
Mais le gouvernement a adopté un ton assez dur. « Je veux attirer l'attention du public sur le fait que la grève vise directement le principe des réformes », a déclaré M. Urban.

La grève des mineurs menace de priver rapidement de combustible la principale centrale thermique du pays et de perturber le réseau électrique. Les mineurs ont cependant fait valoir que la centrale, d'une puissance de 4 320 mégawatts, disposait de suffisamment de combustible pour fonctionner trois jours.

À Varsovie, les négociations de la table ronde sont entrées dans le vif du sujet avec la réunion de la commission chargée des questions économiques et sociales.

Au cours d'une conférence de presse, M. Witold Trzeciakowski, un économiste qui dirige la délégation de Solidarité à cette commission, a dressé un constat très critique de la situation en Pologne: « effondrement de l'économie, appauvrissement de la société, inflation galopante ».

Il s'est prononcé en faveur de réformes « radicales » qui garantiraient au plus vite la liberté du marché, la liberté d'entreprise et d'association, l'élargissement des droits des cellules d'autogestion dans les centres de production. Il a réclamé la suppression de la nomenklatura et l'indexation des revenus.



Le favori des élections jamaïcaines

Michael Manley, leader du Parti national du peuple (PNP), a mis fin à sa campagne hier à Kingston, en appelant ses troupes au calme, à la veille des élections législatives jamaïcaines, dont il est le grand favori. Les derniers sondages lui donnaient une avance de 14 points sur le premier ministre sortant Edward Seaga, chef du Parti du travail. Mardi soir, deux personnes avaient été tuées lors de violences électorales. Le bilan de trois semaines de campagne s'établit à 11 morts et plus de 70 blessés, ce qui reste très inférieur aux 750 morts des élections de 1980.

PHOTO AP

La guérilla reprend ses tirs sur Kaboul : 7 morts, 21 blessés

d'après Reuter et AFP KABOUL

Sept personnes ont été tuées et 21 autres blessées, hier, dans le centre de Kaboul, par une roquette tirée par les rebelles afghans, qui ont également attaqué des postes militaires le long de deux routes empruntées par les troupes soviétiques qui évacuent le pays.

La roquette a explosé au milieu d'une foule de gens venus chercher de la farine et de l'huile dans un centre de distribution. C'était le premier tir de roquette depuis plusieurs jours dans la capitale afghane, où régnait jusqu'à présent un calme relatif en dépit de l'état maintenu par la résistance autour de la ville.

Selon l'agence soviétique TASS, les moudjahiddine ont d'autre part attaqué sans succès, ces derniers jours, des postes militaires pendant la relève de l'Armée rouge par les forces gouvernementales le long de la route de Salang, entre Kaboul et la frontière soviétique.

Citant l'agence officielle afghane Bakhtar, TASS signale également des bombardements rebelles dans plusieurs provinces, notamment à Khost, Hérat et Djalalabad, en faisant des victimes parmi les soldats gouvernementaux.

À Islamabad, les Nations unies ont finalement trouvé un appareil pour transporter 32 tonnes de vivres, médicaments et couvertures à Kaboul, après la défection d'un premier équipage de la compagnie Egypt Air. Un avion de transport des Ethiopian Airlines est arrivé dans la capitale pakistanaise et chargeait hier les secours destinés à la population de Kaboul, où il devrait atterrir aujourd'hui.

Au total, le pont aérien de l'ONU doit permettre d'acheminer à Kaboul 390 tonnes de vivres et de médicaments, afin d'aider les enfants, les personnes âgées et les malades à affronter l'hiver le plus rigoureux depuis 16 ans.

La situation alimentaire de la capitale afghane paraît s'être stabilisée, mais la pénurie de carburants a réduit très nettement au cours des derniers jours la circulation dans les rues de Kaboul, faisant s'envoler les tarifs de taxis et réduisant les services de bus. L'approvisionnement en vivres, notamment en farine, continue d'être assuré par une rotation de 15 à 20 appareils de transport soviétiques par jour, indique-t-on de sources soviétiques et des Nations-Unies.

L'aéroport est toujours gardé par quelque 300 à 400 parachutistes soviétiques. Ils quitteront Kaboul ensemble, sans doute peu avant le 15 février, comme cela avait été prévu depuis plusieurs semaines.

Enfin, des partisans du roi Zahir Shah ont attaqué à coups de bâtons et de couteaux des opposants de l'ancien souverain afghan et blessé au moins quatre personnes, hier à Peshawar, au Pakistan, ont indiqué des dirigeants de la guérilla afghane.

Ces incidents ont éclaté deux jours avant une réunion des moudjahiddine en conseil consultatif (Choura) pour discuter de l'avenir de l'Afghanistan après le départ de toutes les forces soviétiques.

PLEIN AIR ET VÉHICULES RÉCRÉATIFS

606 ARTICLES DE SPORT

BANC d'exercices York combiné (ombres, bras, support pour nuque, 2 boîtes piles, 4 câbles, poids 250 lb, neuf \$300 pour \$200, 524-1887)

612 CHASSE

AVIS AUX PROFESSIONNELS Chasse aux sangliers sauvages (10000 \$) (États-Unis) (Provincia). Prix de sem. 24 \$/liv. Satisfaction et client garantis ou argent remis. Plusieurs pièces disponibles. Accreditation NR-88-003L. Bénéf. 453-5639.

618 SKI

VÉTÉMENTS neufs, snowboards, ski, échel-vente-location, Poulton, 4334, St-Laurent, 344-3382.

633 VILLEGATURE VOYAGES

LE MAROC, occasionnel, en vous intéressent pour plus d'infos. Réservez à Voyages Les Allées D'Or 670-6670, après 6h 45-27-27.

655 MOTOCYCLETTES

HONDA Lighthawk 1984, 15.000 km, parfaite condition, 1.000\$/semaine, 381-8151

658 BATEAUX-MOTEUR, YACHTS, VOILIERS

A LOUER, loc. Châteauguay, 10%, volants 2152, 422-8212, 454-3936

661 MOTONEIGES

ESCAPADE 1988, 1975 km, 2 places, prix 682-0111; voir 687-9520.

667 ROULOTTES, TENTES-ROULOTTES ET MOTORISÉS

ACHAT-VENTE-LOCATION GM CARAVANS (82) 288 boul. Lacombe/Favreville/Lavelle (311) 432-4628

AVIS

CADORETTE Ecole (200), garantie jusqu'en 89. Motoeur 3000 Wagon. Extras, 514-264-5353

AVIS DIVERS

AVIS D'ADHÉSION A LA SOCIÉTÉ DU LOGEMENT La compagnie (13418) Canada Inc. offre à Al Ahmad Zaki un poste de directeur de la région de Montréal et d'aujourd'hui d'adresse inconnue que l'adhésion d'une recommandation en vertu de la règle du logement sera entendue le 9 février 1989 à 11h au 4475 rue Concordia, Verdun.

ETES-VOUS OBSERVATEUR?

RÉPONSES

- 1) Chaîne plus courte derrière le gamin. 2) Visière de casquette plus courte. 3) Queue du chien. 4) Crâne du chien plus haut. 5) Fenêtre de la maison de droite plus haute. 6) Une clôture en plus entre les deux maisons. 7) Fenêtre de la maison de gauche complétée. 8) Planche de clôture, à gauche de l'arbre.

AVIS AUX ANNONCEURS

Nos annonceurs sont priés de noter que toutes leurs annonces doivent être publiées en conformité avec l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne qui stipule:

Centraide

«Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et des libertés de la personne, sans distinction de préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, l'état civil, la religion, l'handicap, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale.»

AVIS AUX ANNONCEURS

Nos annonceurs sont priés de noter que toutes leurs annonces doivent être publiées en conformité avec l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne qui stipule:

Centraide

«Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et des libertés de la personne, sans distinction de préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, l'état civil, la religion, l'handicap, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale.»

Des idées que Galilée n'aurait certainement jamais eues

AP et PC LOS ANGELES

«Ce sont des crapauds venimeux assésés à une orgie de grenouilles? Savez-vous qu'il existe des preuves irréfutables de la présence d'une vie intelligente sur Mars? Et, si la Lune met un mois à tourner autour de la Terre, comment se fait-il qu'on peut la voir chaque soir au-dessus de Détroit?»

Ces étranges questions — et tout un ensemble bizarre de théories — faisaient partie des dizaines de lettres reçues par les journalistes scientifiques américains dans le cadre d'un concours sur les « idées que Galilée n'aurait jamais eues ». Une épreuve parrainée en décembre dernier par l'Association des rédacteurs scientifiques de Californie du Nord, à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association pour le progrès de la science? à San Francisco.

James Cornell, directeur des publications du Centre d'astrophysique Harvard-Smithsonian de Cambridge (Massachusetts), a enlevé les trois premières places avec des lettres parvenues sur son bureau.

La lettre victorieuse venait d'une femme de Cambridge, très troublée par les informations sur les rituels d'accouplements de grenouilles en Malaisie.

Orgies batraciennes

« Ce que je me demande, c'est si toutes ces différentes sortes de grenouilles peuvent trouver leur propre genre de grenouilles pour s'accoupler avec, en particulier avec toute cette foule; ou si elles sont complètement confuses, ce qui signifierait que nous sommes confrontés au spectre de drôles de grenouilles », écrivait-elle. « En outre, que faisaient-ils les crapauds venimeux? Ce ne sont pas des grenouilles, après tout, et pourquoi devraient-ils se préoccuper de participer à une orgie de grenouilles, simplement parce qu'il se trouve que ce sont aussi des amphibiens et qu'ils sautent? »

Quelle est cette lune?

La rédactrice scientifique Nancy Ross-Flanagan, du Detroit Free Press, a aussi reçu une lettre grammaticalement faible d'un homme ignorant manifestement que la Terre tournait sur elle-même alors que la Lune tournait autour d'elle.

« La Lune est censée tourner autour de la Terre pendant un mois. Quelle est donc cette Lune que l'on peut observer au-dessus de Détroit soir après soir? Qu'est-ce qu'elle fait donc? », demandait-il.

Dans une autre lettre écrite à Cornell, un homme de Cincinnati (Ohio) affirmait que son étude pendant 12 ans de photographies de Mars « révèle avec des preuves irréfutables la présence d'une société civilisée d'êtres intelligents sur la planète Rouge ».

Cornell estime que les auteurs de ces lettres « ne peuvent pas faire de mal. Ils ont simplement une vision déformée de ce qu'est le monde. Je ne voudrais pas qu'on s'amuse d'eux. Ils tentent simplement d'établir leur propre vision de la réalité scientifique. »

C'est sérieux

De tels correspondants se considèrent sérieux et, même si leurs idées « peuvent être folles et amusantes, je ne considérerais jamais les gens qui y croient comme des personnes ridicules », ajoute Charlie Petit, rédacteur au San Francisco Chronicle et président de l'Association nationale des journalistes scientifiques. Il avait lui-même reçu la lettre d'un homme dont la théorie avançait que la formation des continents et l'apparition de la vie sur Terre provenaient du choc d'une lune appelée « Yasoon » avec notre planète.

Certains auteurs proposaient même des initiatives hardies, comme ce Brésilien désireux de se faire amputer une main pour prouver qu'elle repousserait en vertu de la médecine régénératrice. Le deuxième prix revenait pendant ce temps à un Texan soutenant: « La Terre n'est pas un émant géant comme on le croit, mais une cellule photo-électrique géante. »

Dernier exemple, la lettre d'un homme présentant sa « formule pour la nature et l'ordre naturel de l'Univers ». Une théorie d'une grande simplicité: « Ce qui doit être est et ce qui ne peut pas être n'est pas. Telle est la voie utilisée par notre mère Nature pour informer l'humanité de ce qui marche ou ne marche pas. »

Carnaval de Rio : au moins 43 morts et 7521 blessés

Agence France-Presse RIO DE JANEIRO

Quarante-trois personnes au moins sont mortes et 7521 autres ont reçu des soins, dans cinq hôpitaux de Rio de Janeiro, durant le carnaval de 1989, selon un bilan officiel provisoire publié hier soir. Ces chiffres, divulgués par le département de la santé de l'étranger, ne tiennent pas les blessés entrés dans les hôpitaux municipaux, dont le personnel observe actuellement une grève partielle. Le bilan définitif sera connu avant la fin de la semaine, indique-t-on de source officielle.

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

- ARSENEAULT-MASSÉ (Flora) Montréal
BARI (Yvette S.N.J.M.) Outremont
BROCHU (Marie-Louise (Mario) Brossard) Montréal
BRUNETTE (Albert) (Roger) Montréal
CANTIN (Annette) Montréal
CORBEIL (Ferdinand) St-Léonard
JOLICOEUR (Gaston) Boucherville
LALUMIÈRE (Denise) Montréal
LARCHER (Adélaïde) Montréal
LAVOIE (Lucienne) St-Rose
MARION (Jean) Beolac
MATHIEU-VÉZINA (Thérèse) Montréal

ARSENEAULT MASSÉ (Flora) A Montréal, le 8 février 1989, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Flora Arsenault, née Massé, épouse de feu Donat Arsenault. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Marc (Rita), Robert (Thérèse), Yvon (Louise), Michelle, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, sa sœur aînée Mme Alberta Vincent de Louiseville, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Exposé jeudi à 19 h à la résidence funéraire Magnus Poirier inc. 6520, rue St-Denis

CANTIN (Annette) A Montréal, le 6 février 1989, à l'âge de 80 ans, est décédée Annette Cantin, fille de Paul Cantin et d'Aurore Duland, décédée. Elle laisse dans le deuil son frère Roland (Alice Gareaud, décédée), ses sœurs Madeleine (Roger Marsan), Colette (Lucien Léveillé), ses beaux-frères Paul-André Léveillé (Antoinette Cantin, décédée), plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée 3503, rue Papineau Montréal

BRUNETTE (Albert) (Roger) A Montréal, le 7 février 1989, est décédée Yvette Baril (Soeur Jeanne-Hermanne). Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil ses sœurs: Hermance S.N.J.M. en religion, (Soeur Simone-Eugénie), Mme Louise André, Simone. Les funérailles auront lieu le 10 février à 10 h en la chapelle de la Maison Mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 1410, boul. Mont-Royal. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Alfred Dallaire inc.

BARIL (Yvette S.N.J.M.) A Outremont, le 7 février 1989, est décédée Yvette Baril (Soeur Jeanne-Hermanne). Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil ses sœurs: Hermance S.N.J.M. en religion, (Soeur Simone-Eugénie), Mme Louise André, Simone. Les funérailles auront lieu le 10 février à 10 h en la chapelle de la Maison Mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 1410, boul. Mont-Royal. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Alfred Dallaire inc.

BRUNETTE (Albert) (Roger) A Montréal, le 7 février 1989, est décédée M. Albert « Roger » Brunette, époux d'Estelle Giguère. Père de Louise et Martine (Denis Brossard) et grand-père de Lawrence. La dépouille ne sera pas exposée. Un service commémoratif aura lieu ultérieurement. Parents et amis en seront informés. Direction Alfred Dallaire inc.

BRUNETTE (Albert) (Roger) A Montréal, le 7 février 1989, est décédée M. Albert « Roger » Brunette, époux d'Estelle Giguère. Père de Louise et Martine (Denis Brossard) et grand-père de Lawrence. La dépouille ne sera pas exposée. Un service commémoratif aura lieu ultérieurement. Parents et amis en seront informés. Direction Alfred Dallaire inc.

BRUNETTE (Albert) (Roger) A Montréal, le 7 février 1989, est décédée M. Albert « Roger » Brunette, époux d'Estelle Giguère. Père de Louise et Martine (Denis Brossard) et grand-père de Lawrence. La dépouille ne sera pas exposée. Un service commémoratif aura lieu ultérieurement. Parents et amis en seront informés. Direction Alfred Dallaire inc.

La mode du jour

Doigts agiles Élegance et simplicité crochétée



MARIAN MARTIN Alice Brooks

No 5528 - Toute une garde-robe dans une pochette. Choix de 5 tenues. Jupon ample, jupe droite (choix de 2 longueurs), pantalons et shorts montés sur taille élastique. Tailles dames 8-18. Veuillez indiquer K (8-10) ou R (10-18) lors de la commande. OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 1989

SE DOIT PORTER LE CODE POSTAL. Ces lettres, en français, ne sont pas échangeables. Écrire à: Alice Brooks, Service des patrons La Presse, 7, Avenue Curty, Toronto, Ontario M4B 3L8. Il ne faut pas en venir à nos bureaux et on ne peut s'y procurer ni catalogue ni cahier de mode.

JOLICOEUR (Gaston) A Boucherville, le 7 février 1989, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Gaston Jolicoeur, époux de Diane Diotte. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses deux enfants: Danick et Vicky, son père M. Antonio Jolicoeur, ses frères et sœurs: Robert (Pierrette Duquette), Michel (Rolande Roy), Gaëtan (Suzanne Duquette), Francine (André Loblan) et Yves (Diane Ouellet), ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé au complexe Alfred Dallaire inc. 2750, boul. Marie-Victorin, Longueuil jeudi le 9 de 19 h à 22 h et vendredi le 10 à compter de 10 h; suivra d'une réunion de prière à la chapelle du complexe à 15 h.

LALUMIÈRE (Denise) A Montréal, le 8 février 1989, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Denise Lalumière, épouse de feu Conrad Lalumière. Elle laisse ses enfants: Suzanne Robertson, Pierrette Charlebois-Solli, Monique Gilligan, Richard Lalumière, une belle-sœur Georgette Lalumière, ainsi que plusieurs petits-enfants et amis. Exposée chez Magnus Poirier inc. 1025 St-Laurent jeudi de 19 h à 22 h, vendredi de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant, à 11 h, en l'église St-André Apôtre.

LAVOIE (Lucienne) A St-Rose, le 6 février 1989, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme David Lavoie, née Lucienne Girardeau. Mère de Serge (Claire Lévesque), Nicole (Claude Bisailon), Francine (Jean-Pierre Desparois); grand-mère de: Michel, Daniel, Patrick, Martin, François. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée et J.M.D. Cyr Enn 167, boul. St-Rose St-Rose pour se rendre à l'église St-Rose, où le service sera célébré à 14 h, et de là au cimetière de St-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: jeudi 14 h à 17 h et 19 h à 22 h.

MICHEL (Blanche) (née Tourangeau) A l'hôpital St-Mary's, le 7 février 1989, dans sa quatre-vingt-huitième année, est décédée Blanche Michel, née Tourangeau, épouse bien-aimée de feu Randolph Michel, chère sœur de Irène (Mme U. Bourdon), Alice (Mme H. Caron), Josie (Beatrice), elle sera regrettée par plusieurs neveux, nièces, parents et amis. Exposée à la résidence funéraire Collins Clarke McGillivray White 5610, rue Sherbrooke ouest Les funérailles auront lieu vendredi le 10 février 1989, à l'âge de 81 ans, est décédée M. Roland Pinard C.R., époux de Gabrielle Laurendeau. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Dr Gilbert Pinard (Andrée Pouliot), Christiane (Michael Moriarty), ses deux frères: le Père Gaston c.s.v. et Adrien ainsi que ses belles-sœurs, ses petits-enfants: Eric, Marc, Ashley, Sean, James. Rencontre au salon funéraire Magnus Poirier inc. 1025A, boul. St-Laurent samedi le 11 courant à 10 h suivi des funérailles à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal à 11 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs. Des dons à la Fondation canadienne de recherche psychiatrique, 220, rue Yonge, suite 206 boîte postale 607, Toronto, Ontario M5B 2H1, ou un organisme de recherche de votre choix.

MOQUIN (Alphonse) A La Prairie, le 6 février 1989, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Alphonse Moquin ingénieur, époux de Dame Jacqueline Pigeon. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles: Odette (François Crevier), Agathe, Elise (Michel Parent), Isabelle (Mario Turbis), et deux petites-filles, ses parents M. Charles et Mme Lucette Moquin, ses sœurs: Rhéa (Clement Ste-Marie), Huguette, ses frères, Paul (Thérèse Charron), Jacques (Madeleine Lefebvre), Maurice (Denise Gendron), Réal (Thérèse Limoges), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le jeudi 9 courant. Le convoi funéraire partira des salons Henri Guérin inc. 425, Chemin St-Jean La Prairie pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de La Prairie.

MARION (Jean) A Beolac, le 6 février 1989, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Jean Marion (autrefois directeur des relations publiques à Télé-Métropole), époux de Christiane Desrosiers. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles: Eve (Jean Poitras), Marie-Élaine (Michel Vanasse), sa sœur Marguerite Marion. Exposé à partir de samedi le 11 février à midi à la résidence funéraire

E. Tétroulet et Fils Ltée (membre R.F.A.Q.) 357, rue Duvernay Beolac Les funérailles auront lieu le samedi 11 courant, à 14 h en l'église Ste-Marie-Goretti, et de là au cimetière St-Mathieu de Beolac. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'hôpital Ste-Justine seraient appréciés.

BROCHU (Marie-Louise (Mario) A l'hôpital Charles-Lemoyne, le 6 février 1989, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marie-Louise (Mario) Brochu, veuve de M. Brochu, des Placements Bord De L'Eau Inc. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Yvette, Simonne, Antoinette, Laureanne, Lucille (André Brossard), Edgar (Alfrédine Brochu), Guy, Roger (Éveline St-Pierre), Clémence, Jeanne D'Arc (Bruno Beaulieu), Claude, Yvon, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Ed. Darché et Fils 7679, boul. Taschereau Brossard pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, où le service sera célébré à 14 h et de là au crématorium Darché. Heures de visites: jeudi, 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

NÉCROLOGIE

BROCHU (Marie-Louise (Mario) A l'hôpital Charles-Lemoyne, le 6 février 1989, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marie-Louise (Mario) Brochu, veuve de M. Brochu, des Placements Bord De L'Eau Inc. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Yvette, Simonne, Antoinette, Laureanne, Lucille (André Brossard), Edgar (Alfrédine Brochu), Guy, Roger (Éveline St-Pierre), Clémence, Jeanne D'Arc (Bruno Beaulieu), Claude, Yvon, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Ed. Darché et Fils 7679, boul. Taschereau Brossard pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, où le service sera célébré à 14 h et de là au crématorium Darché. Heures de visites: jeudi, 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

BROCHU (Marie-Louise (Mario) A l'hôpital Charles-Lemoyne, le 6 février 1989, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marie-Louise (Mario) Brochu, veuve de M. Brochu, des Placements Bord De L'Eau Inc. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Yvette, Simonne, Antoinette, Laureanne, Lucille (André Brossard), Edgar (Alfrédine Brochu), Guy, Roger (Éveline St-Pierre), Clémence, Jeanne D'Arc (Bruno Beaulieu), Claude, Yvon, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Ed. Darché et Fils 7679, boul. Taschereau Brossard pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, où le service sera célébré à 14 h et de là au crématorium Darché. Heures de visites: jeudi, 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

BROCHU (Marie-Louise (Mario) A l'hôpital Charles-Lemoyne, le 6 février 1989, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marie-Louise (Mario) Brochu, veuve de M. Brochu, des Placements Bord De L'Eau Inc. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Yvette, Simonne, Antoinette, Laureanne, Lucille (André Brossard), Edgar (Alfrédine Brochu), Guy, Roger (Éveline St-Pierre), Clémence, Jeanne D'Arc (Bruno Beaulieu), Claude, Yvon, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Ed. Darché et Fils 7679, boul. Taschereau Brossard pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, où le service sera célébré à 14 h et de là au crématorium Darché. Heures de visites: jeudi, 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

BROCHU (Marie-Louise (Mario) A l'hôpital Charles-Lemoyne, le 6 février 1989, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marie-Louise (Mario) Brochu, veuve de M. Brochu, des Placements Bord De L'Eau Inc. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Yvette, Simonne, Antoinette, Laureanne, Lucille (André Brossard), Edgar (Alfrédine Brochu), Guy, Roger (Éveline St-Pierre), Clémence, Jeanne D'Arc (Bruno Beaulieu), Claude, Yvon, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Ed. Darché et Fils 7679, boul. Taschereau Brossard pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, où le service sera célébré à 14 h et de là au crématorium Darché. Heures de visites: jeudi, 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

BROCHU (Marie-Louise (Mario) A l'hôpital Charles-Lemoyne, le 6 février 1989, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marie-Louise (Mario) Brochu, veuve de M. Brochu, des Placements Bord De L'Eau Inc. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Yvette, Simonne, Antoinette, Laureanne, Lucille (André Brossard), Edgar (Alfrédine Brochu), Guy, Roger (Éveline St-Pierre), Clémence, Jeanne D'Arc (Bruno Beaulieu), Claude, Yvon, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Ed. Darché et Fils 7679, boul. Taschereau Brossard pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, où le service sera célébré à 14 h et de là au crématorium Darché. Heures de visites: jeudi, 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS. 285-7111 INTERUSAGES FRAIS 1-800-361-3013 ANNONCES ENCADRÉES 285-7000

RICHARD (Joseph) A Varennes, au Foyer La Lemercier, le 7 février 1989, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Joseph Richard, retraité de P. Bailargeon de St-Lean, époux de feu Maria Leboeuf. Il laisse dans le deuil ses enfants: Raymond (Rolande Boivin), Lise (Marcelin Ouellet) et ses petites-filles: Mirielle et Caroline, son frère Alphonse et ses sœurs Lucienne et Annette. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira des salons Normand Jeanne 277, rue Ste-Anne Varennes

Louis et Frank Engelberg, la direction et le personnel de: Agence on Douane United Ltée ont le regret d'annoncer le décès du Secrétaire-trésorier de la compagnie Ronald Murray Notre plus sincère sympathie à Carol et aux enfants. 5125-4 88

MATHIEU (Thérèse, née Vézina) A Montréal, le 7 février 1989, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Thérèse Mathieu, épouse de feu Auguste Mathieu, c.r., mère bien-aimée de Michel (Lise Ruel), Suzanne (Mme Larry Guilbault) et chère mère de Brian, Michael et Linda, fils de Guy Papineau-Couture et son épouse Kathleen (Unsworth) de Sherbrooke, Québec, frère de Suzanne (Mme Michael Lloyd) de Pointe-Claire, Québec, Bernard et son épouse Paulette Stead de Goose Bay, Labrador, Rose-Marie (Mme Tom King) de Barrie, Ontario, Elizabeth (Mme Michael Couture) de Sherbrooke, Québec. Lui survivent son beau-père Albert Borst, sa belle-sœur et son beau-frère Tinake et Bertus Borst ainsi que plusieurs parents et amis. Exposé à la résidence funéraire L.O. Cass & Fils 300, Queen Blvd North Sherbrooke Québec

RUSCETTI (Louis) A Montréal, le 7 février 1989, à l'âge de 60 ans est décédé Louis Ruscetti, époux de Caroline Caputo. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Mario (Silvana Schiro), Linda, sa sœur Francesca (Fortunato Varisco), ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que ses neveux et nièces. Ses funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire inc. 1120, rue Jean-Talon est pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 7645 Leman, St-Léonard, où le service sera célébré à 13 h et de là au cimetière de Notre-Dame-de-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

TESSIER (Yvette) A Laval-des-Rapides, le 6 février 1989, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Yvette Tessier, née Yvette Ducloux. Outre son épouse, elle laisse ses enfants: Pierre (époux de France Amiot), Yves, France (époux de Harvey McClintock), ses petits-enfants: Catherine, Jonathan et Matthieu, son frère Marc, sa sœur René, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs. Exposé jeudi à compter de 19 h aux salons J.C. Filiatrault & Fils inc. 76, boul. Dussault Laval-des-Rapides

TOUCHETTE (Joseph) A St-Eustache, le 7 février 1989, à l'âge de 61 ans est décédé M. Joseph Touchette, époux de Solange Lafèche. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, deux frères et deux sœurs: Charles-Edouard (Antonia Villancourt), Isidore (Simone Paguette), Azélie (Paul-Émile Desormeaux), Eugénie (de Marcel Lecomte) ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé au salon funéraire Guay inc. 144, rue St-Louis St-Eustache

RHEAULT (Pierre) A Montréal, le 7 février 1989, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Pierre Rheault, époux d'Hélène Beaulieu. Il laisse dans le deuil ses enfants: Pierre-Daniel (Joelyne), Marie-Claude (Jean), Dominique (Yvon) et Genevieve (Denise). Il laisse également ses petits-enfants: Mark, Patrick, Véronique, Valérie et Simon, ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2805, rue Allard Montréal

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

TRUDEL (David) Au Centre d'Accueil de St-Narcisse, le 6 février 1989, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Trudel, époux de Mme Jeanne d'Arc Massicotte, demeurant à St-Narcisse, comté de Champlain. Le défunt est exposé au salon Julien Trudel 491, rue de l'Église St-Narcisse

REMERCIEMENTS, PRIÈRES

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

APPEL D'OFFRES

La Ville de LaSalle ouvrira des soumissions pour:

Fourniture et installation de mobilier à l'Octogone (soumission no 9448)
Ouverture: 21 février 1989

Dépôt (chèque visé) ou cautionnement: 10% de la soumission

Compteurs et pièces de compteurs (soumission no 9234)
Ouverture: 28 février 1989

Arrêts et raccords d'aqueduc (soumission no 9238)
Ouverture: 28 février 1989

Réception des soumissions 10 h 30, ouverture 11 h.

Les devis, spécifications, clauses générales et conditions sont indiqués dans les documents de soumission que les personnes intéressées peuvent se procurer à compter de ce jour en s'adressant à l'hôtel de ville, 55 rue Dupras, LaSalle.

La Ville de LaSalle ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

JACQUELINE GIGUÈRE
Greffière

Port de Montréal Port of Montreal

AVIS AUX ENTREPRENEURS
APPEL D'OFFRES NO 5414

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription: «SOUMISSION POUR RÉPARATION DU PAVAGE EN BÉTON BITUMINEUX, PORT DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUÉBEC, POUR LES ANNÉES 1989 - 1990», seront reçues aux bureaux du Port de Montréal, Édifice du port de Montréal, aile no 1, Cité du Havre, Montréal, Québec, H3C 3R5, jusqu'à 10 heures, heure normale de l'est, mercredi le 8 mars 1989, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public.

Les soumissions reçues après l'heure indiquée ci-dessus ne seront pas considérées.

On peut se procurer, à compter du mercredi 8 février 1989, le cahier des charges, les formules de soumission et l'enveloppe pré-adressée en s'adressant au Service de l'approvisionnement, rez-de-chaussée, Édifice du port de Montréal, aile no 1, Cité du Havre, Montréal, Québec, H3C 3R5, jusqu'à 10 heures, heure normale de l'est, mercredi le 8 mars 1989, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public.

Un cautionnement de soumission devra accompagner la soumission, tel que stipulé dans le cahier des charges, sinon celle-ci ne sera pas considérée.

Si désiré, avant de se procurer les documents de soumission, on pourra examiner ceux-ci en s'adressant au service de l'approvisionnement.

Le Port de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Dominic J. Taddeo
Directeur général et dirigeant principal
Port de Montréal
Montréal, février 1989

Canada

Transports Canada Transport Canada

Appel d'offres

Transports Canada lance un appel d'offres pour l'exploitation du Réseau national de centres d'affaires aéroportuaires

Cet appel d'offres donne la possibilité de financer, de construire et d'exploiter un réseau de centres d'affaires aéroportuaires suivants:

Halifax	Pearson	Edmonton
Dorval	Winnipeg	Vancouver
Ottawa	Calgary	

Transports Canada ne considérera que les offres des particuliers et des promoteurs ayant démontré une connaissance et une expérience en matière de conception, de construction et d'exploitation des installations et des services de traitiers susceptibles de répondre aux besoins de nos clients travaillant dans le domaine des affaires. Les personnes intéressées par l'appel d'offres devront également posséder des ressources suffisantes leur permettant de construire et d'exploiter les centres d'affaires aéroportuaires susmentionnés. L'entente sera d'une durée de dix ans.

Une réunion d'information sera tenue le mardi 14 février 1989 à 10 h (heure locale) dans les salles de conférences A et B situées au deuxième étage de l'Édifice d'administration de l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto.

On peut se procurer le cahier des charges à l'adresse suivante:

Services du matériel et des marchés
Transports Canada
Édifice Canada
344, rue Slater, 3e étage
Ottawa, Ontario
K1A 0N5 — Téléphone 993-4381

L'appel d'offres comportera une seule étape et les soumissions présentées sous enveloppe scellée seront acceptées jusqu'à 15 h (heure locale) le mercredi 19 avril 1989 à l'adresse susmentionnée.

Toute question concernant l'appel d'offres doit être soumise à Mme Susan Martin au numéro de téléphone susmentionné.

Lloyd McCoomb, Directeur général, Marketing aéroportuaire

Canada

CSST Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

APPEL D'OFFRES
89 - 224224

AMÉNAGEMENT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÎLE-DE-MONTRÉAL PHASE II

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec demande des soumissions pour la réalisation de la Phase II des travaux d'aménagement des bureaux de la Direction régionale de l'Île-de-Montréal, sis aux 30^e, 31^e, 32^e, 33^e et 34^e étages de la Tour du Sud du Complexe Desjardins, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec, détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., C.Q.-1) et qui ont requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 7 février 1989 contre remise d'un montant non remboursable de cinquante dollars (50,00 \$) sous la forme de chèque visé ou de mandat-poste émis à l'ordre de la Commission.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante:

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Service de l'approvisionnement
524, rue Bourdages, bureau R-65
Québec (Québec)
G1K 7E2
Tél.: (418) 643-5155

Une réunion d'information est prévue pour jeudi, le 16 février 1989 à l'endroit indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement au montant de quarante mille dollars (40 000,00 \$) émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution.

Fermeture de l'appel d'offres: vendredi, le 3 mars 1989.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le Directeur par intérim
Direction des ressources matérielles
Dominique Landry

CORRECTIONS

Dans notre encart «Solde anniversaire», F01-2, paru samedi 4 février 1989, veuillez noter:

En page 7: les mini-stores ne seront pas livrés à temps pour la vente dans nos magasins, par suite de difficultés d'expédition. Nous remettrons des coupons pour livraison ultérieure.

Nous regrettons les inconvénients qui auraient pu en résulter pour notre clientèle

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre quartier

Régie des rentes du Québec

Avis public

Dans l'affaire de la table "Profit Sharing Pension Plan for the Employees of Zephyr Inc."

Avis est par les présentes donné que le mandat de M. Réjean Roy, c.a., Maître Notaire Chanoine L'Esper, 2, Complexe Desjardins, Bureau 2000, C.P. 153, Montréal (Québec), H3B 1E8, curateur au régime supplémentaire de rentes ci-dessus a été renouvelé et prendra fin le 31 décembre 1989.

Le Secrétaire,
Guy Lachance
Sainte-Foy, le 15 janvier 1989

Québec

la Baie

Corrections

Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier St-Valentin (foto 1.2) publié par la Baie, le 8 février 1989.

Page 2: Bijoux Monet, pas à Dorval, Place Versailles, Centre Laval, Saint-Bruno, Chicoutimi, Val d'Or et Rivière-du-Loup.

Page 6: Le Dix de Balançage, à partir de 30\$.

Page 10: Sacs à main en cuir, ord. 80\$.

Page 13: Article 12, détail.

Page 19: Pyjama court aurait dû se lire liquette et déshabillé courts, 29,99 l'ens.

Page 20: Article 7, 18,50 ch.

Page 35: Article 1 et 3, détail.

Page 37: Article 12, détail.

Page 42: Article 1, carafe pas disponible.

Article 2, assiette à gâteau pas disponible.

Article 4, verres à eau et à liqueur, pas disponibles.

Article 5, pas disponible.

Page 48: Article 1, batterie 8 pièces et stock suivi, détail.

Page 47: Article 18, le prix aurait dû se lire 39,99 l'ens.

La Baie regrette ces contretemps

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

A. FOURNITURE D'ARBRES ET ARBUSTES
B. FOURNITURE D'ASPHALTE
C. FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

Des soumissions scellées, dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à M. Marc Brunet, Directeur des Achats, au numéro 5801, boul. Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à quatorze heures, le lundi, 27 février 1989.

Les documents relatifs à cette soumission peuvent être obtenus au bureau du directeur des Achats.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 27 février 1989 à quatorze heures, dans la Salle du Conseil, au numéro 5801, boul. Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Mme J. Habra, O.M.A.
Greffière

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

SERVICE DE TRANSPORT PAR CONTAINER INTERMODAL DE TYPE STANDARD; 1989-1990 CHILI DOSSIER:SP 747

Des soumissions ayant pour objet un service de transport par container intermodal, de type standard, pour l'année 1989-1990, en provenance du Chili, seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 23 février 1989 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures, de 13:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL	: 905 Ave De Lorimier Montréal, QC H2K 3V9
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL	: 2021 desFûtailles Montréal, QC H1N 3M7
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC	: 2900 rue Einstein Ste-Foy, QC G1X 3X4

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations étant en mesure d'offrir un service de transport par container intermodal de type standard depuis les chais ou entrepôts de nos fournisseurs et groupiers outre-mer jusqu'à nos entrepôts de Montréal et de Québec, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec, sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pourcent (10%) du montant total de la soumission.

La société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Régie des rentes du Québec

Avis public

Dans l'affaire de la table "Pension Plan for Salaried Employees of Perfektion Brand Clothes Limited and Any Affiliated Companies"

Avis est par les présentes donné que le mandat de M. Alpha Grenier, Régie des rentes du Québec, C.P. 5200, Québec (Québec), G1K 7S9, curateur au régime supplémentaire de rentes ci-dessus a été renouvelé et prendra fin le 31 décembre 1989.

Le Secrétaire,
Guy Lachance
Sainte-Foy, le 15 janvier 1989

Québec

Société de transport de la Rive-Sud de Montréal

APPELS D'OFFRES

PROJET: P89-130
Acquisition de deux véris électriques de marque Rotary.

OUVERTURE LE: 21 février 1989 à 11 heures

P89-131
Assurances générales

OUVERTURE LE: 2 mars 1989 à 11 heures

Description
Sont admis à soumissionner, les courtiers d'assurances membres en règle de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec, de même que les assureurs autorisés par les autorités compétentes pour transiger ce genre d'assurances et habilités à traiter directement avec les consommateurs. De plus, les assureurs soumissionnaires doivent être de ceux qui utilisent régulièrement et uniquement des réassureurs conventionnels et accrédités, être solvables, avoir souscrit en 1987 un volume de primes nettes après réassurance d'au moins dix millions de dollars (10 000 000 \$). (Référence: Revue Canadian Underwriter — Juin 1988), et avoir un surplus supérieur à trente pour cent (30%) du volume de primes souscrites nettes de réassurance.

Chaque courtier soumissionnaire devra attacher à sa soumission un certificat attestant qu'il détient une assurance-responsabilité professionnelle d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) par réclamation.

La Société de transport de la Rive-Sud de Montréal recevra au 1000, rue de Sérigny, bureau 100, Longueuil, des soumissions pour les projets ci-indiqués, le tout conformément aux dispositions contenues aux documents d'appels d'offres.

Les documents complets d'appels d'offres sont disponibles moyennant un versement de vingt-cinq dollars (25\$) (argent comptant ou chèque visé) pour chaque document non remboursable, à compter du 9 février 1989 au 1000, rue de Sérigny, bureau 100, Longueuil.

la Baie

Corrections

Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier St-Valentin (foto 1.2) publié par la Baie, le 8 février 1989.

Page 2: Bijoux Monet, pas à Dorval, Place Versailles, Centre Laval, Saint-Bruno, Chicoutimi, Val d'Or et Rivière-du-Loup.

Page 6: Le Dix de Balançage, à partir de 30\$.

Page 10: Sacs à main en cuir, ord. 80\$.

Page 13: Article 12, détail.

Page 19: Pyjama court aurait dû se lire liquette et déshabillé courts, 29,99 l'ens.

Page 20: Article 7, 18,50 ch.

Page 35: Article 1 et 3, détail.

Page 37: Article 12, détail.

Page 42: Article 1, carafe pas disponible.

Article 2, assiette à gâteau pas disponible.

Article 4, verres à eau et à liqueur, pas disponibles.

Article 5, pas disponible.

Page 48: Article 1, batterie 8 pièces et stock suivi, détail.

Page 47: Article 18, le prix aurait dû se lire 39,99 l'ens.

La Baie regrette ces contretemps

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

A. FOURNITURE D'ARBRES ET ARBUSTES
B. FOURNITURE D'ASPHALTE
C. FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

Des soumissions scellées, dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à M. Marc Brunet, Directeur des Achats, au numéro 5801, boul. Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à quatorze heures, le lundi, 27 février 1989.

Les documents relatifs à cette soumission peuvent être obtenus au bureau du directeur des Achats.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 27 février 1989 à quatorze heures, dans la Salle du Conseil, au numéro 5801, boul. Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Mme J. Habra, O.M.A.
Greffière

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

SERVICE DE TRANSPORT PAR CONTAINER INTERMODAL DE TYPE STANDARD; 1989-1990 CHILI DOSSIER:SP 747

Des soumissions ayant pour objet un service de transport par container intermodal, de type standard, pour l'année 1989-1990, en provenance du Chili, seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 23 février 1989 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures, de 13:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL	: 905 Ave De Lorimier Montréal, QC H2K 3V9
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL	: 2021 desFûtailles Montréal, QC H1N 3M7
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC	: 2900 rue Einstein Ste-Foy, QC G1X 3X4

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations étant en mesure d'offrir un service de transport par container intermodal de type standard depuis les chais ou entrepôts de nos fournisseurs et groupiers outre-mer jusqu'à nos entrepôts de Montréal et de Québec, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec, sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pourcent (10%) du montant total de la soumission.

La société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le policier blanchi dans l'affaire du Pussy Cat conteste les décisions de son comité de discipline

JOYCE NAPIER

Un policier de la Communauté Urbaine de Montréal, suspendu sans solde au mois d'août après avoir été accusé d'avoir tenu une maison de débauche, au club le Pussy Cat, de la rue Ontario est, conteste maintenant les procédures de son comité de discipline.

L'agent Robert Bourdeau a été acquitté en novembre, par la Cour municipale. Le juge Pierre Fontaine a conclu que les actes commis au Pussy Cat n'étaient pas indélicats et que le «seuil de tolérance de la communauté canadienne n'a pas été dépassé».

Dans son document, déposé devant la Cour supérieure, M. Bourdeau explique qu'après sa mise en accusation par la Cour municipale, il a été suspendu sans solde et l'est encore jusqu'à ce jour. Parallèlement aux procédures criminelles, deux plaintes ont été déposées contre lui, le 12 août, au département des affaires internes du service de police de la CUM.

Une plainte lui reprochait d'avoir enfreint le code de déontologie, d'avoir manqué de dignité et l'efficacité du service de police. Quant à l'autre, elle faisait état de trois articles sur le Pussy Cat publiés dans les hebdomadaires Photo-Police et Allo-Police.

Après son acquittement en Cour municipale, le policier s'est présenté devant le comité de discipline. Là, M. Bourdeau, représenté par son avocat, a demandé que l'on juge irrecevables les plaintes, étant donné la décision

du juge Fontaine. Il a fait valoir que le tribunal a en effet conclu que le Pussy Cat n'était pas une maison de débauche. Les plaintes ont donc été retirées.

Une troisième plainte, qui fait le sujet de la requête devant la Cour supérieure, a toutefois été déposée contre le policier après des affaires internes, le 5 décembre dernier, lit-on dans la requête.

On lui reprochait, encore une fois, d'avoir été le sujet d'un article dans Photo-Police, dans son édition du 9 avril, où l'on décrit ce qui se faisait au Pussy Cat. Le reportage en question expliquait que le client était seul dans une chambre avec une danseuse, complètement nue. Le client pouvait se masturber, mais sans jamais toucher la jeune fille, qui, elle, pouvait en faire autant. La séance coûtait \$40 pour 20 minutes.

Le 16 décembre, lit-on dans la requête, le policier s'est présenté devant le comité. Là, il a expliqué que cette dernière plainte n'a pas été signée par le directeur des affaires internes, comme il se doit, et qu'elle devait donc être jugée irrecevable. A cette occasion, le policier a fait une requête en arrêt des procédures invoquant ce vice. Sa requête a été rejetée et l'audition de la plainte devant le comité de discipline a été fixée au mois de mars.

Il affirme maintenant, dans son document déposé devant la Cour supérieure, que le comité n'a pas la juridiction pour entendre cette plainte. Il affirme également qu'il a été acquitté par la Cour municipale et le comité doit donc maintenant suspendre ses procédures.

Le militant pacifiste Weizfeld est libéré

BRUNO BISSON

Le militant pacifiste emprisonné après une manifestation devant le Parlement d'Ottawa, Ebbie Weizfeld, a été relâché hier après-midi après trois semaines de détention et deux semaines de grève de la faim.

Weizfeld a été arrêté deux fois, les 12 et 14 novembre derniers, sur la Colline parlementaire, parce qu'il y avait dressé un camp de fortune en protestation contre les essais du missile de croisière américain dans le ciel canadien.

Condamné une première fois en novembre, le jeune homme avait été libéré avec la promesse de ne pas remettre les pieds sur la Colline parlementaire pendant deux ans. Ayant passé outre aux obligations imposées par la cour, il a été condamné à la prison pour bris de probation, le 17 janvier, et incarcéré au centre de détention d'Ottawa-Carleton.

C'est pendant ce séjour derrière les barreaux qu'il a entrepris une grève de la faim, le 26 janvier, pour protester contre une nouvelle série d'essais du missile Cruise au Canada.

Son avocat, Me Joseph Magnet, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, a contesté la légitimité de cette seconde condamnation en estimant qu'un tribunal n'a pas le droit d'empêcher un citoyen canadien de fouler le sol de la Colline parlementaire. Weizfeld a donc été relâché en attendant que la cause soit entendue.

Le militant pacifiste a déclaré hier soir à La Presse qu'après deux semaines de grève de la faim, il a perdu 20 livres et ne pèse plus que 134 livres. Il a recommencé à boire des jus et de l'eau et s'est même permis, hier, de déguster un plat de pommes de terre apprêtées selon une recette d'Europe de l'Est.

«Je me suis senti fatigué après mon repas, mais maintenant ça va. Il n'y a que lorsque je descends des escaliers ou que je marche trop vite que j'ai des étourdissements», a-t-il dit.

D'ici à ce que sa cause soit entendue en appel, M. Weizfeld a l'intention de respecter sa probation. Toutefois, a-t-il précisé, il a aussi l'intention de ne pas demeurer inactif si une nouvelle série d'essais du missile Cruise devait se dérouler au Canada.

Des huées pour la ministre

Presse Canadienne
QUÉBEC

La ministre responsable de la politique des services de garde, Mme Monique Gagnon-Tremblay a été chahutée hier en plein Parlement par une cinquantaine de membres de la Concertation interrégionale des garderies du Québec.

Les représentants du groupe venaient, en commission parlementaire, de réclamer que le gouvernement hausse de \$4,50 à \$9 la subvention quotidienne versée aux garderies pour chaque enfant qui y est placé. Coût de la mesure: \$20 millions pour l'année 1989.

AVIS LÉGAUX-APPEL D'OFFRES-SOUMISSIONS - ENCANS

CORRECTION

au cahier du 8 février 1989
Page 5: La table «Gamma» à pieds chromés, à 129,99, ne sera pas disponible.

Nous nous excusons de cet inconvénient auprès de notre clientèle



FRENCH SHOES LTD.

AVIS est, par les présentes donné que la compagnie FRENCH SHOES LTD. constituée sous l'autorité de la Partie I de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social à Laval, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

DATE à Montréal (Québec) ce 2^e jour de février 1989.

HEENAN BLAIKIE
Procureurs de la compagnie

«Vous allez nous demander \$9 en 1989, \$13,50 en 1990. Qu'allez-vous demander pour 1991, 1992 ou 1993? Cela ne fait pas sérieux. On n'a pas les moyens comme État d'hypothéquer notre avenir», a lancé la ministre. C'est ce qui lui a valu une volée de huées.

Les travaux de la commission parlementaire ont été suspendus pendant quelques instants tandis que les membres de la coalition des garderies quittaient le Salon rouge du Parlement en chantant un air ironique à l'endroit de la ministre.

Le groupe Concertation, qui regroupe les garderies sans but lucratif du Québec, est totalement opposé à la nouvelle politique des garderies que la ministre Monique Gagnon-Tremblay veut mettre en vigueur à compter du premier avril 1989 et qui est actuellement étudiée en commission parlementaire.

Au lieu de réduire les subventions aux garderies à 45 p. cent des sommes versées par les parents, le gouvernement devrait hausser de \$4,50 à \$9 par jour la subvention qu'il verse pour chaque enfant confié à une garderie, a proposé la représentante de Concertation, Mme Claudette Pitre-Morin.

Une telle mesure ne vaudrait que \$20 millions en coût additionnel (dont la moitié assumée par le fédéral) et assurerait la survie financière de la plupart des garderies, tout en leur permettant de verser des salaires décents, a-t-elle dit.

«La richesse d'une société se mesure à l'importance qu'elle accorde à ses enfants. Comme nous manquons d'enfants au Québec, tâchons de nous occuper convenablement de ceux que nous avons. Alors peut-être en aurons-nous davantage», a poursuivi la représentante des garderies.

Les ex-employés de Simpson auront leur comité de reclassement

MARIO GILBERT

■ Un comité de reclassement des ex-employés de Simpson devrait voir le jour très bientôt pour aider les 300 travailleurs à temps plein et les 600 autres à temps partiel, prévenus de leur licenciement le 28 janvier dernier, à se trouver un nouvel emploi.

Une rencontre préliminaire a eu lieu, hier, entre des représentants de Simpson (La Baie) et de la Direction générale de la main-d'oeuvre, pour la formation de ce comité de reclassement.

Chez La Baie, le directeur du personnel s'est refusé à tout commentaire, cette semaine, sur les résultats du travail de relocalisation déjà entrepris par la compagnie. M. Harbec a indiqué que des entrevues avaient déjà eu lieu et que des groupes de formation avaient été mis sur pied. Mais il n'a pas voulu donner de chiffres sur le nombre d'ex-employés de Simpson affectés ailleurs dans le réseau des magasins La Baie.

Les travailleurs, de leur côté, gardaient le même mutisme quant à leur avenir. Un employé de Simpson, joint par *La Presse*, n'a pas voulu commenter, affirmant qu'il avait reçu de son employeur la consigne du silence.

Mais d'autres sources ont affirmé que le travail déjà abattu par la compagnie était impressionnant, comparativement à ce qu'on voit habituellement dans ce genre de circonstances.

Le comité de reclassement est un comité paritaire composé de représentants de la direction, des travailleurs et du gouvernement québécois, sous la présidence d'un membre extérieur, habituellement issu d'une firme privée spécialisée en recherche d'emploi. Un représentant du gouvernement fédéral peut aussi se joindre au groupe.

Selon la loi, l'employeur qui prévoit un licenciement de plus de dix salariés doit, sauf exception, en aviser le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu dans un délai de deux à quatre mois avant la mise à pied, cette période variant en fonction du nombre d'employés touchés. Ensuite, le ministre peut ordonner à l'employeur de constituer sans délai un comité de reclassement.

Dans le cas de Simpson, le ministre Bourbeau a avoué à *La Presse*, hier, qu'il n'avait été avisé de la mise à pied des 900 employés du magasin de la rue Sainte-Catherine qu'«une semaine ou deux» avant son annonce publique. Selon la loi, le préavis de licenciement aurait dû théoriquement lui parvenir quatre mois avant la fermeture définitive du magasin.

Cependant, les employés de Simpson ne sont pas officiellement mis à pied présentement, certains préparant la vente de liquidation et le transfert de certaines marchandises dans d'autres magasins La Baie.

De toutes façons, les travailleurs toucheront leur salaire jusqu'au 28 mai, soit justement quatre mois après la fermeture commerciale de Simpson, le 28 janvier dernier. D'où une conformité à la loi québécoise.

Selon une analyse récente de Mme Marie-Hélène Côté, de la Direction générale de la main-d'oeuvre, organisme responsable du programme, «les comités de reclassement affichent en général un taux d'efficacité de 67 p.cent». Ce chiffre peut cependant varier selon les régions, la catégorie d'emploi et le nombre d'employés à reclasser en même temps.

Mais selon elle, le travail du comité de reclassement s'améliore grandement si les employés sont toujours au travail — pendant la période de préavis de quelques mois, en fait. «C'est une question d'attitude», explique Mme Côté. «Lorsque les gens sont sans travail, ils ressentent un choc psychologique, ce qui ne les incite pas toujours à participer aux travaux du comité.»

La première tâche du comité de reclassement des salariés de Simpson sera d'élire un président. Ensuite, le travail commencera véritablement: identification des objectifs, des caractéristiques des travailleurs, de leurs besoins.

Les frais de fonctionnement d'un comité de reclassement sont répartis entre l'employeur et le gouvernement, généralement à parts égales.

24 accusations de fabrication et d'utilisation de faux chèques

GERMAIN TARDIF

■ Un jeune homme de 20 ans a comparu, hier, en Cour du Québec pour répondre à 24 accusations ayant trait à la fabrication et à l'utilisation de 12 faux chèques échangés dans une succursale de la Banque nationale.

Selon la dénonciation, François Marotte, do-

micilié au 3426, rue Saint-André, aurait fait ces faux documents en les signant du nom de L. Choubavlis et les aurait utilisés pour soutirer de la banque des montants allant de \$150 à \$565, pour une valeur totale de \$3465.

Il aurait commis ces actes entre le 30 juin et le 7 octobre 1988, c'est-à-dire sur une période de trois mois et quelques jours.

SHISEIDO CHEZ EATON

POUR VOUS...



Eaton présente
BIO-PERFORMANCE
super revitaliseur
de Shiseido

BIO-PERFORMANCE, une barrière qui aide à protéger votre peau, à la faire paraître plus belle, plus en santé. Ce produit contient deux principes actifs: l'acide Bio-hyaluronique qui contribue à accroître la capacité de la peau à fixer l'eau et BIO-EPO, un composant biologique concentré qui agit comme un «reacteur» de jeunesse.

BIO-PERFORMANCE, une aide quotidienne pour votre peau.
Bio-Performance, 40 ml. 65.00

Vendus à tous les magasins Eaton, sauf Cavendish et Beolil. Rayon 216. Achats en personne seulement.

Préentez ce coupon à notre comptoir Shiseido et, à titre gracieux, nous vous donnerons une consultation sur les soins de la peau et vous remettrons un échantillon de Bio-Performance.
Offre en vigueur jusqu'au 18 février 1989.



EATON
Nous sommes... le grand magasin du Canada

Nouveau! Phantom fragrance mystérieuse... plus une offre-prime



◆ Une présence invisible qui fascine par son sillage fleuri, mêlé d'épices et de notes tenaces de vanille, musc et ambre. Mystérieuse et séduisante fragrance: Phantom pour femmes et hommes, maintenant chez Eaton!

Pour femmes

1. Eau de parfum en vaporisateur, 50 mL 50.00
2. Lotion pour le corps, 180 mL 36.00
3. Poudre de bain, 180 mL 40.00

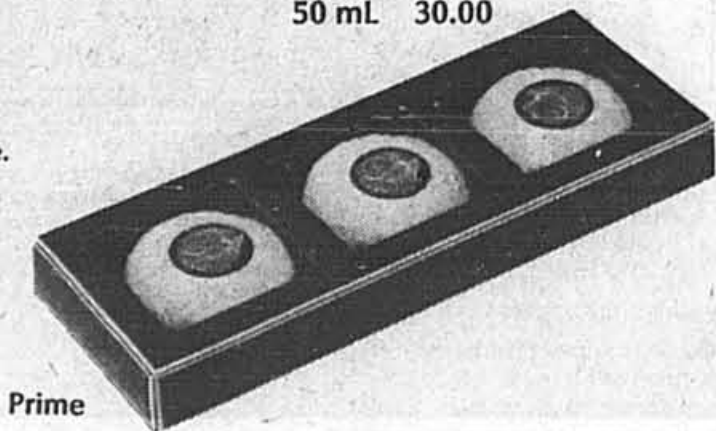
Pour hommes

4. Eau de toilette en vaporisateur, 50 mL 30.00

Offre-prime: Avec tout achat de deux produits Phantom pour femmes ou hommes, vous recevrez, sans autres frais, trois savons de 100 g chacun dans une boîte-cadeau.

Une seule prime par personne. Offre en vigueur jusqu'au 18 février 1989.

Eaton Centre-ville et à ou par Anjou, Pointe-Claire et Laval seulement. Rayon 216. Venez ou composez 284-8484



Prime

EATON
Nous sommes... le grand magasin du Canada

MODE D'EMPLOI

VOUS TRAVAILLEZ **FORT** POUR VOTRE ARGENT?

ALORS, IL FAUT LE DÉPENSER INTELLIGEMMENT! VÊTEMENTS D'ASPECT MASCULIN SIGNÉS DOLCI MONDO.

Blazer, tailles 5 à 11. 68.00 ch.

Pantalon, tailles 5 à 13. 46.00 ch.

Chemisier par Fred David, tailles 5 à 9. 52.00 ch.

Hors photo: Jupe, tailles 5 à 13. 40.00 ch.

Vendus chez Eaton Centre-ville, Laval, Pointe-Claire et Beolil seulement. Rayon 346.

Achats en personne seulement.

CARRIÈRE

Des tenues chic pour toutes occasions.



EATON
Nous sommes... le grand magasin du Canada

Iran : amnistie pour les détenus politiques, sauf 900 « criminels »

d'après Reuter et AFP
NICOSIE

■ L'ayatollah Ruhollah Khomeiny a ordonné, hier, une amnistie générale pour les prisonniers politiques en Iran, à l'exception de 900 détenus convaincus d'« actes criminels », rapporte Radio Téhéran.

Le nombre des personnes concernées n'a pas été précisé mais le dernier chiffre officiel, il y a un an, faisait état de 9 000 détenus d'opinion en Iran.

Le guide de la révolution iranienne a demandé aux familles des amnisties de les tenir dorénavant à l'écart des activités susceptibles de leur causer de nouveaux ennuis, propos qui laissent supposer que les prisonniers concernés sont surtout des jeunes gens affiliés à des partis d'opposition de gauche, qualifiés de « groupuscules » par les autorités iraniennes.

La mesure a été proposée à Khomeiny par le ministre du

Renseignement (sécurité intérieure) Mohamad Mohamadi Reichahri, qui a estimé que les groupes armés ne constituaient plus une menace pour la république, à la veille de son dixième anniversaire.

Cette amnistie intervient après plusieurs récentes mesures de libéralisation alors que le régime est par ailleurs accusé par l'ONU et l'Amnistie internationale d'exécutions de milliers de détenus depuis l'été dernier.

Les exécutions des détenus ont commencé après l'offensive militaire des Moudjahidine du peuple (opposition basée en Irak) en juillet dernier. Après l'échec de leur opération, les Moudjahidine ont fait état d'exécutions massives de plusieurs milliers de leurs militants et sympathisants. La répression a touché également les organisations de gauche, notamment 31 dirigeants du parti Toudeh (communiste) ainsi que des cen-

taines de Fedayine du peuple (marxiste). Les corps des détenus étaient parfois jetés dans des fosses communes, selon ces organisations.

Cependant, les dirigeants iraniens affirment, depuis la fin des hostilités avec l'Irak, qu'ils envisagent une libéralisation et une levée des mesures d'exception. Ainsi, le ministre de l'Intérieur avait annoncé, le mois dernier, l'autorisation des partis politiques et de prochaines élections de conseils islamiques municipaux et locaux.

Certains dirigeants iraniens, en particulier l'ayatollah Hossein-Ali Montazeri, successeur désigné de Khomeiny, s'étaient prononcés en faveur de l'amnistie et d'une libéralisation politique. Dans une récente interview, il avait accusé le régime « d'injustice » et dénoncé la concentration du pouvoir aux mains de certains groupes.

Bush vole au secours de John Tower en difficulté au Sénat

d'après Reuter et AFP
WASHINGTON

■ Le président George Bush a pris avec force, hier, la défense de John Tower, dont la nomination à la tête du Pentagone se heurte à de fortes réticences au Sénat.

M. Bush a déclaré à la presse que M. Tower était victime de rumeurs injustes et de « spéculations effrénées ». « Je n'ai rien remarqué, pas le moindre fait notable, qui me fasse changer d'avis sur la capacité de John Tower à devenir un bon secrétaire à la Défense », a-t-il dit.

Le président de la commission des forces armées du Sénat, Sam Nunn, avait déclaré, plus tôt dans la journée, avoir de « sérieuses inquiétudes » quant à la confirmation de Tower à son poste, en raison d'allégations portant sur ses relations avec l'industrie de la Défense et sur sa vie privée.

Au cours d'une conférence de presse hâtivement convoquée au Capitole, le sénateur Nunn a expliqué que de « nouvelles allégations de nature financière » étaient actuellement vérifiées. Il a dit avoir informé le président Bush de ses « sé-

rieuses inquiétudes ».

La Maison-Blanche s'est refusée à préciser la nature de ces nouvelles allégations. Selon le *Los Angeles Times*, une firme travaillant pour la Défense aurait versé à M. Tower une contribution financière à l'époque où il était président de la commission des forces armées du Sénat.

Ce complément d'enquête pourrait prendre plusieurs jours. Or, le Sénat interrompt ses travaux demain pour dix jours et la confirmation de la nomination de M. Tower devrait être reportée d'autant.

« Si un vote était organisé immédiatement, comme certains l'ont demandé, ces inquiétudes me conduiraient à voter contre », a déclaré M. Nunn. « J'ai également informé le président que je ne prendrai pas de décision finale avant d'avoir l'occasion de passer en revue tous les éléments. (À l'heure qu'il est), tous les éléments ne sont pas aux mains de la commission ».

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Martin Fitzwater, a affirmé que M. Tower n'avait pas demandé à ce que sa candidature soit retirée, et a démenti que la Maison-Blanche ait préparé une liste de remplaçants possibles.

DEPECHE

AMÉRIQUE CENTRALE Observateurs de l'ONU

■ Les ministres des Affaires étrangères de cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Salvador) ont officiellement demandé hier soir au secrétaire général de l'ONU la création d'une commission technique chargée de constituer un groupe d'observateurs, incluant des Canadiens, dans la région. Ceux-ci devraient vérifier l'arrêt des interventions extérieures dans les cinq pays. Les conversations de New York visaient à préparer le sommet des cinq chefs d'État qui se tiendra la semaine prochaine au Salvador et à assurer la relance du processus de paix et de démocratisation en Amérique centrale.

SAKHAROV

Appui aux Arméniens

■ L'académicien Andreï Sakharov a dénoncé hier à l'université de Bologne, où il a été fait docteur honoris causa, « les contradictions de la perestroïka et l'arrestation ces dernières semaines en URSS de nombreux militants arméniens qui, selon lui, « sont de nouveaux prisonniers de conscience » et doivent donc être défendus. Il a qualifié de légales et positives les activités qui ont valu la prison aux militants demandant le rattachement du Nagorno-Karabakh à l'Arménie soviétique. Cette région est actuellement enclavée dans la république d'Azerbaïdjan.

RFA

Ambitieux Républicains

■ Fort de sa percée aux élections de Berlin-Ouest, le parti des Républicains (extrême droite ouest-allemand) a assuré hier qu'il allait « ébranler l'Europe ». Dans la petite localité de Cham (près de Regensburg), où plusieurs milliers de personnes en liesse ont assisté au rassemblement, le président du parti Franz Schoenhuber a souligné « qu'aucun pouvoir sur terre n'est capable de nous éliminer de l'arène allemande ». Il a également exhorté les Allemands à ne pas avoir honte de leur passé.

JAPON

Importante amnistie

■ Le gouvernement japonais a annoncé hier une amnistie concernant 30 000 auteurs de divers délits de droit commun, à l'occasion des funérailles de l'empereur Hirohito, le 24 février. Onze millions de personnes ayant commis des infractions mineures, dont 8,5 millions de conducteurs coupables de non-respect du code de la route, bénéficieront également de cette mesure de clémence. L'amnistie ne s'applique pas aux personnes condamnées ou poursuivies pour actes de violence, corruption et infractions aux lois électorales. Cette restriction signifie que l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka, condamné en 1983 pour avoir touché des pots-de-vin de Lockheed, ne sera pas amnistié.

TAMOULS

Appel aux Nations unies

■ Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), organisation séparatiste, ont demandé hier, dans un communiqué, un cessez-le-feu immédiat et un retrait total des troupes indiennes et ont appelé les Nations unies à servir de médiateur pour régler le conflit ethnique qui déchire le Sri Lanka. Ils ont dénoncé « l'occupation permanente, la répression et la terreur », dont se rend coupable, selon eux, l'armée indienne.

JUSQU'AU 18 FÉVRIER!

40% de rabais

sur Regal Velvet III et Regency Twist

Prix courant Eaton 50.13 la v car
(59.95 le m car)

29⁹⁹

la v car
(35.87 le m car)

Voici une excellente occasion de rehausser l'apparence de votre foyer. Ces moquettes en nylon Résistache authentique s'entretiennent facilement. Même les taches de la veille s'enlèvent aisément. Renseignez-vous en magasin au sujet de la garantie de 5 ans sur les moquettes en nylon Résistache certifiées de DuPont, pour la résistance aux taches et à l'électricité statique.

Regal Velvet III

1. Moquette à texture de velours pelucheux, conçue pour les endroits les plus passants de la maison. Choix de 18 coloris superbes.

Regency Twist

2. Offre de lancement (après le 18 février, le prix courant Eaton sera celui indiqué ci-haut)! Une luxueuse peluche qui résiste au tassement. Offerte dans une gamme de 18 teintes.

2A. (Hors photo). Thibau «Apollo» en mousse de caoutchouc, à rabais. Prix courant Eaton 6.93 la v car (8.29 le m car)

4⁹⁹

la v car
(5.97 le m car)

À ou par tous les magasins Eaton, sauf Beloeil. Rayon 272.



Service Eaton d'achats à domicile

Clients de la région de
Montréal, composez

284-8484

À l'extérieur de la région
métropolitaine, téléphonez
au magasin Eaton le plus
près de chez vous.



HEURES DE MAGASINAGE EATON

Centre-ville: 10h à 18h:
jou. ven. 10h à 21h; sam. 9h à 17h.
Autres magasins Eaton: 9h30 à 18h:
jou. ven. 9h30 à 21h; sam. 9h à 17h.

Venez ou composez 284-8484



Crédit accepté
avec
la carte Eaton



Les cartes American Express,
Visa et MasterCard
sont aussi acceptées.

EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada